ASSURANCES INDEMNITES CONTRACTUELLES
2026CAF38M03A
(Annexe 2 à l'acte d'engagement)
DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE PAR ORGANISMES

a) LES ADMINISTRATEURS

Soit une prime globale annuelle TTC* de € pour l'ensemble des organismes

	CAF DU RHONE	CAF DE L'ISERE	CAF DE L'ARDECHE	CAF DE LA DROME	CAF DE L'ALLIER	CAF DE LA LOIRE	CAF DU PUY DE DOME	CAF DE LA SAVOIE
Soit une prime globale annuelle TTC* de		€	€	€				
Soit une prime annuelle TTC* par assuré de		€	€	€				

b) LES AGENTS EN MISSIONS PROFESSIONNELLES

Soit une prime globale annuelle TTC* de € pour l'ensemble des organismes

	CAF DU RHONE	CAF DE L'ISERE	CAF DE L'ARDECHEE	CAF DE LA DROME	CAF DE L'ALLIER	CAF DE LA LOIRE	CAF DU PUY DE DOME	CAF DE LA SAVOIE
Soit une prime globale annuelle TTC* de	€	€	€	€				
Soit une prime annuelle TTC* par assuré de	€	€	€	€				
+ Montant de la surprime en cas de dépassement exceptionnel par tranche de 100	€	€	€	€				

Date et Signature du candidat :